CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.498 28 mars 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 mars 1989, à 10 heures

Président : M. Chusei Yamada (Japon)

Le <u>PRESIDENT</u> (<u>traduit de l'anglais</u>) : Je déclare ouverte la 498ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui son examen du point 4 de l'ordre du jour intitulé "Armes chimiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants des Pays-Bas, du Viet Nam et de la République fédérale d'Allemagne.

M. VAN SCHAIK (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): C'est le Ministre japonais des affaires étrangères qui a dit, à la Conférence de Paris, que : "Aussi longtemps qu'on tolérera l'existence d'armes chimiques, l'humanité ne pourra être libérée du risque de l'utilisation de ces armes." Voilà une des raisons pour lesquelles la question des armes chimiques doit continuer de tenir un rang hautement prioritaire à notre ordre du jour. Voilà aussi pourquoi l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, assortie de dispositions prévoyant leur destruction totale doit continuer d'occuper une place prioritaire dans l'ordre du jour du désarmement mondial.

L'urgence de conclure un accord sur une telle convention s'est exprimée dans la déclaration de Paris où nous autres, pays participants, avons été appelés "à redoubler d'efforts, de toute urgence". Nous devons donc nous employer à "résoudre promptement les problèmes qui demeurent et conclure la Convention dans les délais les plus rapprochés". Les ministres n'auraient pas pu s'exprimer plus clairement. Ce signal venu de Paris doit se traduire par une action concrète ici, à Genève.

Qu'on me permette de dire quelques mots sur les raisons sous-jacentes pour lesquelles il est si urgent d'arriver à un accord sur une convention effectivement vérifiable, qui interdirait les armes chimiques. Premièrement, bien sûr, il s'agit là d'armes de destruction massive horribles, qui ont la capacité de tuer et de blesser aveuglément, sur une vaste échelle. Deuxièmement, on a effectivement employé, il y a peu, des armes chimiques. Ce ne sont plus des armes du passé. Le tabou concernant l'emploi des armes chimiques, qui depuis longtemps semblait respecté, a été levé. C'est bien pourquoi il est si important que la Conférence de Paris ait réaffirmé la condamnation de l'emploi des armes chimiques.

Une troisième raison pour accélérer nos travaux est que l'accord sur une convention semble à notre portée. C'est aussi pourquoi nous estimons que l'approche tendant à lier cet accord à des progrès dans d'autres domaines de la limitation des armements et du désarmement n'est pas une approche féconde. L'oiseau que nous tenons presque nous échapperait.

Il y a d'autres raisons pour lesquelles il est urgent de conclure la négociation sur les armes chimiques. J'en reviens à ce qu'a dit le Ministre japonais des affaires étrangères à la suite de la phrase que je viens de citer, à savoir qu'à côté du risque d'emploi découlant de l'existence d'armes chimiques, il existe un autre risque : la menace d'emploi d'armes chimiques peut, à son tour, empêcher les pays de se débarrasser effectivement de leurs armes chimiques. Ce cercle vicieux, il nous faut en sortir.

C'est la quatrième raison pour laquelle nous devons trancher certains noeuds gordiens, pour laquelle nous devons d'urgence oeuvrer à la création d'une situation où toutes les armes chimiques - et, partant, le risque de leur utilisation - seront éliminées. Dans un monde où les pays continuent à fabriquer des armes chimiques et où ceux qui en possèdent sont de plus en plus nombreux, la réalisation de notre objectif commun, qui est d'interdire ces armes, deviendra toujours plus difficile. Le danger de la prolifération ne peut être réellement écarté que si on gèle la dissémination des armes chimiques. Il n'y a pas de demi-mesures. Seule une interdiction complète va dans le sens de notre objectif commun; seule une interdiction complète peut être effectivement vérifiée.

Il est une cinquième raison : depuis plus de 18 ans, les pays s'emploient à éliminer les armes chimiques. Je me demande si la communauté mondiale pourrait être fière d'elle-même si, en 1991, il lui fallait commémorer le vingtième anniversaire de ces négociations sans être parvenue à un accord final. La durée de telles négociations a ses limites, au-delà desquelles l'air devient vicié.

Nous estimons qu'avec l'apparition de techniques toujours plus poussées, le temps risque de devenir notre ennemi à un moment ou à un autre. Aristide Briand a dit un jour du temps qu'il était le plus utile de ses collègues. Ce n'est pas le cas ici, à la Conférence. L'ambassadeur Pierre Morel, nouveau président du Comité spécial, nous a imposé à juste titre certains délais en établissant un programme de travail qui soumet au degré de pression nécessaire les délégations ici présentes et celles qui, dans nos capitales, doivent nous préparer des instructions. Nous l'en remercions ainsi que de l'impulsion qu'il a imprimée à nos travaux. Nous remercions aussi l'ambassadeur Sujka, qui a présidé le Comité l'an dernier, et la délégation polonaise, pour leurs efforts, pour leur dévouement et pour les travaux utiles qu'ils ont accomplis.

A notre sens, le problème le plus ardu à résoudre est celui de la vérification. Non à cause des difficultés techniques que présente la question d'établir un régime de vérification adéquat. Les problèmes techniques sont certes complexes, mais ils recouvrent des questions plus fondamentales. Ils masquent la question sous-jacente, qui est de déterminer comment équilibrer confiance et méfiance. Faute d'une convention effectivement vérifiable, les soupçons quant au non-respect ne peuvent être dissipés. D'un autre côté, la confiance est nécessaire, la confiance venant du fait que, vu la gravité du risque d'être démasqués, les pays se trouveront dissuadés d'entreprendre des actions illicites. On ne saurait entièrement éliminer le risque de violations délibérées qui ne seraient pas détectées; mais il faut en arriver au point où il sera possible de dire que ce risque est considéré comme plus faible que celui de s'empêtrer dans l'engrenage de la prolifération et de la mise au point de nouvelles armes chimiques.

Pour ce qui est du régime de vérification à établir, l'inspection par mise en demeure reste un élément fondamental. Une équipe d'inspection internationale doit à tout moment, avec des délais de préavis très courts, être en mesure d'inspecter un site ou une installation, pour peu qu'un pays ait des doutes quant au respect des principales dispositions de la Convention. Nous sommes heureux de constater que cette idée est maintenant largement acceptée. Une des caractéristiques essentielles du régime d'inspection par mise en demeure reste que le pays auquel une demande d'inspection est adressée n'a pas le droit d'y opposer de refus et, en fait, doit pleinement coopérer avec les inspecteurs, dans le souci d'éliminer les doutes à l'origine de la demande.

Pour importantes que soient les inspections par mise en demeure au titre de la Convention, il va sans dire que l'élément de base doit rester l'inspection de routine qui fait partie du système normal et n'est pas déclenchée par un soupçon de non-respect. Il y aura des inspections de routine pour contrôler les stocks d'armes chimiques, les installations de fabrication et les usines de destruction, ainsi que pour mettre au jour les opérations clandestines qui pourraient s'effectuer dans des secteurs de l'industrie chimique. Il est important que cette partie "normale" du régime de vérification soit non seulement efficace - en dissuadant de tout acte de non-respect - mais aussi réaliste en étant axée sur les situations précises qui peuvent se produire, et en étant marquée de sens pratique. C'est pourquoi nous nous félicitons des inspections expérimentales qui sont actuellement réalisées dans divers pays, notamment pour mettre à l'épreuve les procédures concernant les produits chimiques du tableau [2]. Le résultat de ces inspections expérimentales nous aidera à préparer un certain nombre d'inspections expérimentales internationales qui, à leur tour, devraient fournir à la Conférence les renseignements nécessaires pour mettre la dernière main aux dispositions détaillées pertinentes.

Rappellerai-je que la première inspection expérimentale a eu lieu en 1986 aux Pays-Bas ? Les travaux sur les dispositions relatives à la vérification étaient alors, bien sûr, moins avancés qu'aujourd'hui. Mon pays réalisera dans quelques mois une nouvelle inspection expérimentale qui aura lieu dans une usine polyvalente de pointe fabriquant des produits chimiques inscrits au tableau [2]. Par ailleurs, les préparatifs en vue de tester dans des établissements militaires certaines des procédures de l'inspection par mise en demeure en sont à un stade avancé.

Les inspections expérimentales sont utiles aussi pour avertir les ministères et les organismes publics intéressés du rôle qu'ils auront à jouer lorsqu'il s'agira de mettre en oeuvre les dispositions sur la vérification. L'expérience ainsi acquise servira de point de départ pour élaborer les textes législatifs nationaux et autres dispositions nécessaires pour appliquer la Convention, y compris celles concernant la désignation de l'Autorité nationale qui sera nécessaire pour assurer la liaison avec le Secrétariat technique.

Plusieurs orateurs se sont demandé s'il fallait prévoir d'autres inspections que de routine et par mise en demeure, et, le cas échéant, quelle forme leur donner. Dans ma déclaration du 13 septembre 1988, j'ai parlé brièvement de contrôles <u>ad hoc</u>, d'un système visant à dissuader les installations chimiques à même de fabriquer des produits intéressant la Convention mais non couverts par les inspections de routine au titre des tableaux [1] et [2] de se livrer à une fabrication illicite. M. Genscher a clairement dit, le 2 mars, que ces contrôles <u>ad hoc</u> pourraient être déclenchés sans demande préalable d'un autre pays.

Assurément, on pourrait envisager d'autres variantes des inspections qui ne seraient pas déclenchées par un soupçon mais qui seraient cependant nécessaires pour permettre aux équipes d'inspecteurs de se rendre en des lieux ne relevant pas des zones circonscrites par les tableaux [1] et [2]. Il est peut-être prématuré de parler des modalités de nouveaux types d'inspections alors que nous n'avons pas encore une vue bien claire des lacunes qu'il nous faut combler. En tout état de cause, ma délégation n'a pas l'esprit arrêté quant aux moyens qu'on pourrait trouver pour rendre plus complet le régime d'inspection, plus apte à dissuader de violer, sous quelque forme que ce soit, les obligations principales souscrites en vertu de la Convention. Nous aimerions toutefois faire quelques observations d'ordre général sur des types complémentaires d'inspections possibles, qu'on les baptise contrôles <u>ad hoc</u> ou d'un autre nom.

La première de ces observations est qu'il nous faut passer en revue tous les types d'inspections complémentaires en tenant compte de leur valeur de dissuasion. Quelle est l'évaluation du risque dans les cas qui seraient couverts par ces inspections ? Quelle est l'évaluation du risque pour ce qui est de situations n'entrant pas dans le cadre des activités déclarées ou enregistrées ? Quelles sont les possibilités de détection ? Bien sûr, plus le risque est grand, plus grande est la valeur de dissuasion, et plus il y a de raisons d'envisager des mesures additionnelles.

En deuxième lieu, il nous semble qu'il faudrait aussi envisager les types d'inspections complémentaires sous l'angle du coût-efficacité. Plus le coût est élevé et plus le risque est grand de ne pas détecter des activités illicites, plus nous devons être prudents alors que nous nous engageons sur des voies nouvelles.

Troisièmement, les inspections entreprises en dehors du cadre des inspections de routine ne peuvent s'appuyer sur les procédures énoncées dans les "formules types d'installations" ni sur le matériel permanent de vérification installé sur place. L'efficacité des inspections par mise en demeure et de toutes autres inspections complémentaires, en dehors des inspections de routine, dépendra pour une bonne part du degré d'intrusion et du potentiel analytique du matériel portatif amené par les inspecteurs.

Mon pays a lancé un programme de recherche, modeste au départ, et qui est consacré au matériel de vérification mobile. Nous apprenons que, dans d'autres pays, des activités de recherche-développement ont aussi été engagées. Il est important que ces efforts soient axés sur la mise au point de matériel portatif aisément transportable par les inspecteurs. Un échange d'informations sur les différents programmes menés dans ce domaine pourrait conduire à la mise au point et à la fabrication de toute une gamme d'instruments nécessaires pour la conduite d'inspections efficaces.

Il est d'autres problèmes complexes à résoudre que celui de la vérification. Sans doute sont-ils délicats, voire épineux, mais peut-être sera-t-il plus facile de parvenir au but une fois qu'on aura arrêté un régime de vérification efficace. Je pense à des problèmes tels que les suivants : fonctions du Conseil exécutif par rapport à celles de la Conférence des Etats parties et composition de ce Conseil; conditions à remplir en matière de ratification; assistance et sanctions en cas de non-respect; relation entre la Convention et le Protocole de Genève de 1925; enfin, coopération technique, problème particulièrement important pour les pays en développement.

Je bornerai à ce stade mon propos à la question des délais dans lesquels on pourrait arriver à l'interdiction. M. Genscher a dit au début du mois que, moyennant la bonne volonté de tous les intéressés, il devrait être possible de conclure un accord d'ici à la fin de l'année. D'aucuns pensent qu'il nous faudra toute l'année prochaine et peut-être plus encore. Mais partons pour le moment de l'hypothèse que la Convention sera signée avant la fin de 1990. Pour certains, c'est là sans aucun doute un scénario optimiste.

Quoi qu'il en soit, après cela commence une phase intermédiaire, qui dure jusqu'à l'entrée en vigueur de la Convention. Nous pensons que, vu la grande complexité de celle-ci et la nécessité pour les pays d'élaborer une législation nationale afin d'en permettre l'application, il est réaliste de supposer qu'il s'écoulera une couple d'années avant qu'on réunisse le nombre d'instruments de ratification nécessaire. Dans ce cas, la destruction des stocks commencerait dans le courant des années 90 et les derniers stocks seraient détruits à la fin d'une période de dix ans, soit peut-être bien après l'an 2000. Je ne considère pas, pour ma part, que ce soit là une perspective des plus satisfaisantes. Que pouvons-nous faire pour abréger cette période sans, il va de soi, nous écarter de la ligne faite d'application et de prudence qu'ont suivie jusqu'ici les négociations?

Premièrement, il nous faut envisager de confier autant que possible les questions purement techniques à la Commission préparatoire qui sera établie après la signature de la Convention. C'est une pratique normale dans la première phase de mise en oeuvre d'une convention internationale; on peut ainsi gagner du temps et cette façon de procéder offre aussi l'avantage de permettre de prendre des arrangements sans être entraîné dans les subtilités juridiques inhérentes à la langue des traités.

Nous estimons que l'on perd parfois, dans les groupes de travail, un temps précieux à débattre de questions qui sont en soi importantes et intéressantes mais qu'il n'est pas nécessaire de régler dans l'immédiat au moyen de textes juridiques. Par ailleurs, certains points devraient, à notre sens, être laissés aux soins du Secrétariat technique, sous la direction du Conseil exécutif, de manière à assurer une gestion efficace des questions d'ordre purement technique et administratif.

Deuxièmement, nous serions en faveur de l'adoption d'un rythme de travail plus rationnel et efficace dans la conduite des négociations. Comme l'a dit M. Andreotti, nous devrions aussi penser en termes de restructuration de certaines méthodes de négociation. Le rythme de nos négociations semble dicté pour l'essentiel par le temps que demande la rédaction de documents où les délégations présentent leur position et par celui qu'il faut pour répondre à de telles initiatives. Ma délégation continue à croire qu'on gagnerait du temps si l'on avait davantage de temps pour préparer les positions dans les capitales et au sein des délégations, mais aussi dans le cadre de consultations intragroupes et de contacts informels intergroupes. déclaration d'il y a un an, j'ai fait quelques suggestions en matière d'organisation, et proposé notamment une modification du calendrier de la Conférence allant dans le sens d'un étalement des sessions sur toute l'année, ce qui permettrait aux délégations de mettre à profit les intervalles pour réfléchir et préparer leur position. Me limitant ici à la question des armes chimiques, je voudrais répéter ce que j'ai dit à propos de la Conférence dans son ensemble : un système se décomposant en périodes de quatre à six semaines de négociation suivies de périodes de trois à cinq semaines pour l'élaboration des positions et la prise de contacts informels serait, à notre avis, beaucoup plus efficace et propice à une intensification des efforts en cours de session.

Il y aurait une troisième façon d'accélérer le processus, et c'est de mettre au maximum à profit la période qui s'écoulera entre la signature et l'entrée en vigueur de la Convention. C'est pourquoi il est utile que le Comité spécial examine les tâches qui seront confiées à la Commission préparatoire, en particulier pour évaluer les besoins financiers du Secrétariat technique et inventorier les moyens d'y faire face. Nous pensons aussi que la période entre la signature et l'entrée en vigueur pourrait être abrégée si les pays se préparaient à temps au processus législatif. Comme je l'ai dit, les inspections expérimentales pourraient jouer à cet égard un rôle de catalyseur.

Enfin, je me demande s'il n'y aurait pas lieu d'abréger la durée de la phase de destruction. Cette période de transition a été fixée à dix ans, il y a de nombreuses années. A l'époque, les deux principales puissances estimaient que, techniquement, il fallait bien cela pour détruire tous les stocks d'armes chimiques, tant obsolètes que modernes. Elles partaient aussi de l'hypothèse que la destruction effective ne commencerait que quelque temps après l'entrée en vigueur de la Convention. Or, la situation semble avoir changé. Les deux puissances ont commencé, ou commenceront bientôt, à détruire

leurs stocks de leur propre gré. Nous supposons qu'au moment de l'entrée en vigueur de la Convention, le gros des stocks obsolètes sera sans doute déjà détruit. Lorsque nous aurons une meilleure idée de l'importance des stocks des deux grands pays qui en sont dotés et que nous en saurons plus sur les capacités de destruction, il nous sera aussi possible d'évaluer les capacités techniques disponibles pour accélérer éventuellement le programme de destruction. En fait, ne vaudrait-il pas la peine d'envisager de créer les installations techniques qui permettraient aux parties d'abréger la période de destruction ?

Rappellerai-je que c'est en 1899 que la question des armes chimiques a été abordée pour la première fois. C'est cette année-là, soit il y a 90 ans, qu'a été adoptée la Déclaration de La Haye sur la prohibition d'emploi de gaz asphyxiants. Cent ans plus tard, après un siècle de souffrance et de persévérance, il faut espérer que l'instauration d'un monde sans armes chimiques n'est plus une illusion.

Le point 1 - interdiction complète des essais nucléaires - se rapporte à un autre des importants sujets inscrits à notre ordre du jour. Nous pensons que le débat sur l'interdiction des essais et les travaux sur les questions s'y rattachant doivent être replacés dans le contexte de ce qui se fait ailleurs et dans la perspective de ce qui est prévu à ce propos à l'ordre du jour des instances internationales.

Je rappellerai d'abord que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en sont maintenant au début de la deuxième année. Nous espérons que bientôt les négociations étape par étape qui ont débuté en décembre 1987 commenceront à donner des résultats concrets. Lorsque seront remplies les conditions de ratification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, ainsi que de leurs nouveaux protocoles, l'étape suivante des négociations sera axée - comme on nous l'a donné à entendre - sur la négociation de nouvelles limitations intermédiaires de la puissance et/ou du nombre des essais nucléaires. Nous attendons avec impatience le résultat de ces négociations.

D'importants progrès ont aussi été accomplis s'agissant de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui doit se tenir en 1990. Ajouterai-je que nous ne voyons pas comment la conférence proposée d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais peut aboutir à des résultats concrets. A notre sens, ce qu'il faut, c'est travailler patiemment sur des problèmes concrets, celui de la vérification étant le plus important. Ce travail, qui se poursuit dans le cadre des négociations bilatérales, devrait être complété à la Conférence du désarmement. Le Groupe d'experts sismologues s'acquitte d'une tâche fort utile; mais il faudrait aussi que le Comité spécial entreprenne enfin des travaux concrets, pratiques. Or, voici plus de cinq ans qu'il ne s'est pas réuni.

Il est déconcertant de constater que la Conférence ne parvient pas à réaliser de travaux concrets sur la question des essais. Les grandes puissances nucléaires ont montré que, pour leur part, elles étaient prêtes à se charger de cette tâche et, dans le contexte de leurs échanges bilatéraux, elles nous ont montré comment aborder les problèmes qui font que, jusqu'à présent, nous n'avons pu nous entendre sur le mandat du Comité spécial. J'ai écouté attentivement ce qu'avaient à dire les délégations qui n'ont pas encore accepté la proposition faite par l'ancien ambassadeur de la Tchécoslovaquie, M. Vejvoda, pour servir de base à la discussion sur le mandat. Je comprends parfaitement leur point de vue; mais le produit de tout cela, c'est que le genre de travail qui se fait actuellement dans le cadre des pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, nous ne sommes pas en mesure de l'accomplir ici. Comme l'a dit Stanley Baldwin: "Je pense souvent que nous ressemblons assez à Alice au pays des merveilles, qui essayait de jouer au croquet en se servant d'un flamant au lieu d'un maillet".

Ce qu'il nous faut pour faire du travail concret, c'est un maillet. Et le travail concret s'impose, même si nous ne sommes pas d'accord sur les délais dans lesquels il faudrait arriver à une interdiction complète des essais. Aussi soutenons-nous de tout coeur les efforts que vous faites en ce moment, Monsieur le Président, au moyen de contacts individuels, pour essayer de combler le fossé qui se rétrécit, pour trouver ce maillet.

J'ajouterai aussi qu'à notre sens un accord sur les modalités de réalisation d'un travail concret au sein d'un comité spécial ne saurait servir de prétexte pour esquiver les divergences qui continuent d'exister quant à l'urgence de réaliser l'objectif même d'une interdiction complète des essais. Ces divergences de vues sont une réalité et il faudrait en discuter ici, à la Conférence, en même temps que le Comité spécial entreprendrait un travail concret. A vrai dire, ma délégation souhaite vivement qu'on parle de ces divergences.

La réalisation de l'objectif ultime d'une interdiction complète des essais est à nos yeux étroitement liée aux négociations bilatérales en cours sur des réductions effectives et sur l'élimination de catégories d'armes nucléaires. Nous estimons que les efforts tendant à une réduction des essais et, en fin de compte, à une interdiction complète doivent être replacés dans le contexte d'un effort général de réduction des arsenaux nucléaires. Aussi longtemps que les arsenaux nucléaires feront partie de la stratégie globale de dissuasion de l'alliance occidentale, une approche graduelle, constitutive d'un processus de désarmement effectif, reste selon nous, le meilleur moyen d'aborder la question des essais nucléaires.

En ce qui concerne les efforts déployés à la Conférence du désarmement pour faire avancer, de manière pratique, les questions nucléaires, nous estimons qu'ils bénéficieraient considérablement de l'apport des expériences conjointes de vérification américano-soviétiques, pour peu que les résultats obtenus de la sorte viennent enrichir les travaux de la Conférence du désarmement.

Je voudrais, pour terminer, dire un mot de l'espace. Dans ce domaine, les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont, il va sans dire, d'importantes répercussions sur nos travaux. Nous espérons que les négociations sur la période de non-retrait du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques reprendront bientôt et qu'elles porteront fruit, ce qui ajoutera à la stabilité.

Dans le cadre multilatéral, il faut poursuivre les travaux. Le mandat du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace nous offre une large base pour orienter nos activités. Il veut notamment que nous tenions "compte de tous les accords existants". Nous ferions bien, je pense, de suivre cela au pied de la lettre.

Il nous faut, ce me semble, être conscients de deux réalités : l'une, c'est qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de consensus sur la nécessité de concevoir et de rédiger un nouvel instrument pour prévenir une course aux armements dans l'espace. La seconde c'est que, sur la base de la législation existante, il semble qu'à tout le moins il y ait place pour l'adoption de mesures de confiance et de sécurité en ce qui concerne l'espace. C'est pourquoi ma délégation appuie l'initiative présentée par l'Australie et le Canada, en août 1988, dans le document publié sous la cote CD/OS/WP.25. Des suggestions y sont faites pour accroître la transparence des activités des Etats touchant l'espace. Nous sommes aussi d'accord avec ceux qui soutiennent que tant le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique que la Convention de 1975 sur l'immatriculation contiennent des dispositions qui se prêtent à une élaboration et à des clarifications.

Nous proposons donc que le Comité spécial revoie le texte de ces instruments pour identifier les domaines dans lesquels on pourrait en renforcer l'application et à propos desquels, le cas échéant, les pays pourraient de leur propre gré s'entendre pour adopter de nouvelles mesures, sur la base des dispositions en vigueur. C'est, bien sûr, la recherche de l'objectif commun - la prévention d'une course aux armements dans l'espace - qui doit inspirer de telles mesures.

Nous pensons que c'est en particulier dans le domaine de l'information à fournir en vertu de la Convention sur l'immatriculation qu'il y a place pour des améliorations. Cela serait aussi conforme aux recommandations de l'Agence spatiale européenne. L'information qui doit être fournie au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pourrait être élargie, à partir de directives qui seraient élaborées à cet effet. Nous pourrions aussi réfléchir à la possibilité de nous entendre sur un point important : la fourniture de renseignements avant le lancement d'objets spatiaux.

Bref, nous pensons que nous devrions nous fixer, à court terme, un objectif modeste : rassembler des informations plus à jour sur les activités spatiales et, partant, accroître la transparence de celles-ci. Si des progrès étaient réalisés dans ce sens, cela nous aiderait à créer les conditions

qui nous permettraient d'envisager la poursuite d'un objectif à plus long terme : l'immunité de certains types de satellites. Je pense qu'il n'est pas possible de faire de progrès en la matière sans avoir d'abord une idée plus claire des activités menées actuellement dans l'espace.

L'un des principaux éléments de cette déclaration a été le temps et la bonne gestion du temps. Certains penseront peut-être que je veux aller trop vite dans un domaine; d'aucuns, que je vais trop lentement dans d'autres. Que leur répondre ? Les divergences sur la question du temps s'estomperont. Qui se souvient aujourd'hui que la date à laquelle célébrer Pâques a fait l'objet de débats honteux avant d'être fixée une fois pour toutes en 325 apr. J.-C., lors du Concile de Nicée ? Comme ces désaccords nous paraissent aujourd'hui dénués d'importance ! Espérons que bientôt nos divergences de vues seront aussi du passé, ayant fondu comme la neige en ces jours ensoleillés de Pâques.

M. TRAN HOAN (Viet Nam): Prenant la parole pour la première fois à cette tribune, qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, de vous adresser mes vives félicitations pour les succès que vous avez remportés dans la conduite des travaux de cette Conférence en votre qualité de Président durant ce mois de mars. J'ai la ferme conviction que, grâce à votre prestige personnel et à votre vaste expérience diplomatique des affaires internationales, vous allez contribuer dans une large mesure à accélérer le rythme des négociations en cours à Genève.

Je tiens aussi à saluer vivement la présence de Son Excellence M. Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, ce qui démontre à l'évidence l'importance de ces problèmes et le rôle qu'ont à jouer les Nations Unies dans ce domaine. Je voudrais également adresser à tous les distingués représentants ici présents mes salutations les plus chaleureuses.

Parmi les questions de grande importance figurant à l'ordre du jour de cette Conférence, si le désarmement nucléaire devait toujours conserver la plus haute priorité, l'élimination des armes chimiques mériterait, elle aussi, une attention particulière de la communauté internationale. A mon avis, il ne fait pas l'ombre d'un doute que les armes chimiques, dont l'apparition sur notre planète remonte à loin, constituent un des moyens d'extermination massive ayant causé bien des désastres pour l'humanité tout entière.

Pendant la première guerre mondiale où elles ont été utilisées pour la première fois, bien que sous une forme encore primitive, les armes chimiques ont causé la mort de près de 90 000 personnes et laissé des séquelles chez plus d'un million d'autres. Au cours de la seconde guerre mondiale, plus de 2,5 millions de détenus dans les camps de concentration ont succombé, victimes de ces mêmes armes.

Pendant la guerre du Viet Nam, l'utilisation de l'agent toxique Orange a engendré des conséquences néfastes à long terme pour l'écologie et l'environnement et pour des générations successives de Vietnamiens.

(M. Tran Hoan, Viet Nam)

On peut constater aujourd'hui, 14 ans après la fin de la guerre du Viet Nam, qu'il existe encore des portions de terre aride, des forêts dénudées et des malformations.

A l'heure actuelle, le développement prodigieux de l'industrie chimique a fait apparaître de nouveaux types d'armes chimiques sophistiquées, au pouvoir de destruction plusieurs fois supérieur à celui des armes chimiques existant au début de ce siècle. Il va sans dire que les armes chimiques sont devenues un grand danger pour la paix et la sécurité internationale, et aussi un grand danger pour l'humanité entière, tant sur le plan de la vie et de la santé humaines que sur le plan de l'écologie et de l'environnement.

Face à un tel danger, on a raison de se réjouir du succès de la Conférence internationale sur les armes chimiques tenue à Paris en janvier 1989, où se sont dégagés des sentiments communs que le Président François Mitterrand, dans son discours d'ouverture, a traduits en ces termes : "Il y a partout une attente, une exigence récente que le monde soit libéré de la menace chimique".

En effet, c'est à Paris que 149 Etats participant à la Conférence ont souligné "la nécessité de conclure à une date rapprochée une Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction". D'autre part, "tout en reconnaissant l'importance et la validité continue du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé le 17 juin 1925 à Genève", les Etats participants "ont engagé la Conférence du désarmement de Genève à redoubler d'efforts, de toute urgence, pour résoudre promptement les problèmes qui demeurent et conclure la Convention dans les délais les plus rapprochés". Ainsi, la Conférence internationale de Paris n'est-elle pas un jalon décisif pour l'humanité entière sur la voie de l'élimination des armes chimiques ?

Tout en appréciant la portée historique de la Conférence internationale de Paris sur les armes chimiques, nous ne saurions sous-estimer les difficultés que doivent rencontrer les négociations de Genève sur l'élimination de ces armes. En effet, pour aboutir à une convention globale sur l'interdiction des armes chimiques, les négociations de Genève auront à résoudre bon nombre de problèmes concrets relatifs au système complexe de vérification, à l'assurance de la sécurité non diminuée de tous les Etats participants, à la protection des victimes de l'agression chimique, au système d'assistance et de coopération pour le développement des industries chimiques civiles des Etats participants, à la composition du Conseil exécutif, etc. Cependant, on pourrait affirmer que, les problèmes fondamentaux ayant été résolus, tous les problèmes restants seront décidément réglés par un esprit de consensus, pourvu que toutes les parties concernées continuent à faire preuve de la volonté politique nécessaire.

(M. Tran Hoan, Viet Nam)

Faut-il ajouter encore que la renonciation de la France au maintien de stocks de sécurité, la décision unilatérale de l'Union soviétique de détruire les arme chimiques, les déclarations positives du dirigeant de la présente administration américaine pendant sa campagne électorale et, enfin, la participation active de toute les délégations à la Conférence du désarmement sont autant d'éléments favorables aidant à accélérer le processus de négociation dans cette phase décisive, en vue du projet final de convention.

Nous partageons entièrement l'avis de plusieurs délégations que, dans l'immédiat, les négociations devraient être centrées sur le règlement des principaux problèmes restants quant à l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication, afin d'assurer la sécurité non diminuée de tous les Etats participants pendant la période transitoire de 10 ans à partir de l'entrée en viqueur de la Convention, et à l'élaboration de procédures d'inspection dans le cadre des stipulations sur un système international efficace de vérification de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie. Nous aimerions évidemment souligner ici la nécessité d'avoir, dans la Convention, des clauses précises assurant la protection des victimes de l'agression au moyen d'armes chimiques ainsi que des clauses stipulant l'assistance et la coopération aux Etats participants dans le développement de leurs industries chimiques civiles. Nous saluons les inspections expérimentales nationales auxquelles ont procédé un certain nombre de pays. L'expérience tirée de ces inspections pourrait sans doute accélérer l'élaboration de procédures d'inspection.

Le Viet Nam, d'une part, a été victime de l'utilisation d'armes chimiques sur la plus vaste échelle, et, de l'autre, ne produit ni ne stocke aucune arme chimique. Nous nous opposons à l'usage de toute arme chimique, quelle qu'elle soit. Nous appelons de nos voeux un monde sans arme chimique et nous oeuvrons pour cela. De concert avec les autre pays de l'Asie du sud-est, nous oeuvrons pour une zone sans arme chimique comme sans arme nucléaire.

C'est dans cet esprit que nous continuons à soutenir l'initiative de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie, visant à établir en Europe centrale une zone sans arme chimique. Aussi soutenons-nous l'initiative de l'Australie pour la non-prolifération d'armes chimiques dans le Sud-Est asiatique et dans le Pacifique.

Pour conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer l'espoir que "la Conférence du désarmement de Genève redouble d'efforts, de toute urgence, pour résoudre promptement les problèmes qui demeurent et conclure la Convention dans les délais les plus rapprochés", répondant ainsi à l'appel pressant des 149 Etats participant à la Conférence internationale de Paris sur l'interdiction des armes chimiques, répondant aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie l'Ambassadeur Tran Hoan, de la République socialiste du Viet Nam, pour sa déclaration et pour les paroles très aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. Lüdeking.

M. LUDEKING (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais):
A la dernière séance plénière, M. Dahlman, Président du Groupe d'experts scientifiques, a présenté le cinquième rapport de celui-ci à la Conférence du désarmement. Nous prenons acte avec satisfaction des résultats obtenus à la vingt-septième session du Groupe. Nous sommes particulièrement satisfaits des progrès consignés dans le rapport touchant le concept commun sur lequel reposera le futur système mondial d'échange de données sismiques. L'issue heureuse de cette dernière série de discussions nous a permis de franchir un pas vers la création d'un système mondial de surveillance sismologique qui permettrait effectivement de vérifier le respect d'un traité d'interdiction complète des essais.

L'esprit de coopération et de compromis manifesté par tous les membres du Groupe d'experts scientifiques a permis d'adopter une approche pragmatique prévoyant l'exploration expérimentale de tous les systèmes d'échange de données proposés. Nous sommes encouragés par l'appui croissant que rencontre notre "concept de station ouverte" qui, à notre sens, offrira le moyen le plus efficace et, en même temps, le plus simple d'échanger des données sismiques.

La préparation de la deuxième expérience globale d'échange de données a été au centre du débat pendant la dernière série de discussions du Groupe d'experts scientifiques. Nous avons déjà participé à tous les essais de démarrage qui ont eu lieu en 1988. Nous nous félicitons de l'accord conclu touchant les étapes de la réalisation de cet essai. Pour tenir les délais suggérés à cet égard, il faut prévoir de vastes préparatifs détaillés. Ma délégation se tient prête à apporter sa contribution pour que cette deuxième expérience globale d'échange de données soit menée à bonne fin.

Il est de la plus haute importance que la participation à cet essai soit très large. Ce n'est que si beaucoup de pays de toutes les régions du monde y participent que nous serons en mesure d'éprouver un système qui devra être fiable et véritablement universel. J'invite donc de manière pressante tous les Etats à se joindre à cette entreprise et à y participer activement.

L'interdiction complète des essais nucléaires est un important objectif de limitation des armements. Je tiens à souligner l'attachement de longue date de mon gouvernement à cet objectif. En même temps, je voudrais souligner qu'une interdiction complète des essais nucléaires ne peut se substituer à des réductions considérables des arsenaux nucléaires existants. C'est pourquoi nous espérons que les négociations START entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique arriveront bientôt à des résultats.

(M. Lüdeking, République fédérale d'Allemagne)

Dans les préparatifs d'une interdiction complète des essais nucléaires, la Conférence du désarmement a un grand rôle à jouer. Nous attachons beaucoup d'importance aux travaux très concrets et précieux entrepris par le Groupe d'experts scientifiques. L'établissement d'un système de surveillance sismologique fiable est, à notre sens, une condition préalable essentielle en ce qui concerne l'interdiction complète des essais. Je saisis l'occasion qui m'est donnée de remercier les membres du Groupe d'experts scientifiques de leur dévouement et de leur attachement à leur tâche et je tiens à remercier tout particulièrement M. Dahlman qui, en sa qualité de Président du Groupe, a contribué de manière significative aux succès enregistrés.

Nous nous félicitons aussi du rétablissement du Comité spécial au titre du point 1 de notre ordre du jour. J'espère, Monsieur le Président, que vous mènerez à bien vos consultations sur la question du mandat.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je remercie M. Lüdeking, de la République fédérale d'Allemagne, de sa déclaration. Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 30 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 5.